

<https://enseignants.se-unsa.org/Les-heures-supplementaires-effectives-HSE>



Les heures supplémentaires effectives (HSE)

- Mon argent et moi - Mes heures supplémentaires -

Date de mise en ligne : lundi 4 mars 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les heures supplémentaires effectives (HSE)

Les heures supplémentaires effectives correspondent à des heures effectuées ponctuellement. Tous les enseignants (à l'exception des professeurs documentalistes) exerçant dans un établissement du 2d degré sont éligibles aux HSE.

Leur rémunération correspond à 1/36e d'une HSA majorée de 25 %.

Elles sont payées en fonction du nombre réalisé. Le chef d'établissement effectue un décompte mensuellement.

Corps, grade et obligations réglementaires de service (ORS)	Euros/heure
Certifié et PLP classe normale - ORS 18 h	42,32 €
Certifié et PLP hors-classe/classe ex - ORS 18 h	46,56 €
Agrégés classe normale - ORS 15 h	61,06 €
Agrégés hors-classe/classe ex - ORS 15 h	67,17 €
PEPS classe normale - ORS 20 h	38,09 €
PEPS hors-classe/classe ex - ORS 20 h	41,90 €
Agrégé EPS classe normale - ORS 17 h	53,88 €
Agrégé EPS hors-classe/classe ex - ORS 17 h	59,27 €
PEGC hors-classe/classe ex - ORS 18 h	38,57 €
PE classe normale - ORS 21 h	37,67 €
PE hors-classe/classe ex - ORS 21 h	41,43 €
Contractuel 1re catégorie - ORS 18 h	37,96 €
Contractuel 2e catégorie - ORS 18 h	35,12 €

D'autres questions plus spécifiques HSE ?

Pour en savoir plus, contactez [votre section locale du SE-Unsa](#)